Eléments de Compte rendu

Journée du 29 novembre 2018, Unesco Paris,

CR Dominique Poincelot

L’incarcération et la relation Parent-Enfant : les Recommandations Européennes  à l’épreuve des faits

Lors de cette journée, il s’agit pour les intervenants dans les prisons (associations et fédération, fondations, psychologues…) de partager avec l’administration pénitentiaire les pratiques en vue d’améliorer la protection des enfants ayant un parent  détenu. Le Conseil Européen a formulé des Recommandations (la 25ièmevise à favoriser l’usage des technologies de l’information et de la communication (visio, téléphones, …)  pour ASSURER les échanges parent-enfant).
En matinée,  les conseillers à l’origine de ces textes  présentent quelques art. et les premières évaluations des expériences sont  abordées sommairement. Il s’agit du droit de la protection de l’enfance et le travail d’élaboration des recommandations en lien avec les intervenants dans les prisons.  L’après-midi le Sous-directeur R. PERAY de  l’Administration Pénitentiaire, en charge des Missions rappelle les politiques qui favorisent la relation Parent/enfant dans les prisons françaises ainsi que les actions innovantes et  les pratiques favorables (sensibilisation des personnels…autorisation d’échanges de photos, de dessins d’enfants afin de favoriser la responsabilisation du parent détenu).

La directrice Viviane SCHEKTER de la Fondation de la Relation Relais Enfant Parents de Romands (Genève) présente le lien entre une des Recommandations (favoriser l’accueil des enfants au seins des prisons) et le travail de fonds mené en Suisse par leur fondation à travers l’exemple d’un certain Jonas, à qui on faisait croire que le père étant en activité à l’étranger, il a fallu l’accompagner pour préparer un jour une première rencontre. Les aspects psycho-sociologiques relatifs aux enfants  sont mieux cernés (rappelés à travers des études et des cas). Aujourd’hui, les enfants sont  pris en charge par les  membres des fondations (il y a 10 ans ce n’était pas le cas) mais il reste tout un travail  de lien avec la prison. En effet, cela  nécessite de « préparer » l’enfant, cela passe par exemple, par la présentation  de photos de la prison…, par la  définition et l’expression  de mots autour de l’incarcération, par l’expression des sentiments afin de  rompre l’isolement de l’enfant (honte d’avoir honte,…). Il faudra rentrer en contact avec le parent, le préparer également, et assurer un suivi  dans le temps…

Le groupe de travail de Rome de cette même fondation présente également des pratiques qui visent à rompre l’isolement de l’enfant (2 millions en Europe) et préparer la Rencontre.
Ces associations, la fondation, les intervenants sont confrontés aux difficultés de communiquer, de rentrer en prison, d’être en contact direct avec l’administration pénitentiaire,  au manque de sensibilisation et de  formation des personnels. Il s’agit de participer à leur formation, de favoriser les échanges directs (parent/enfant), échanges  postaux, voire récemment via  les technologies de l’information (qui ne remplacent pas la rencontre et le contact physique (très rare du fait de la sécurisation).

Au-delà de ces thématiques qui semblent éloignées, nous avons les mêmes préocupations et les mêmes difficultés à  appliquer nos dispositifs dans les prisons.

.  La mise en place d’un groupe de travail  par Etat (France, Hollande, Espagne, Italie…), dans une démarche transversale et participative (psychologues, bénévoles, enseignants, experts…) mobilise  les associations et les fondations. Elles  tentent  de développer, d’harmoniser  les bonnes pratiques, d’accompagner les enfants, de renforcer les échanges, de sensibiliser les personnels… Ceci rappelle notre propre démarche dans notre fédération avec  autant d’actions qui nous préoccupent également.

. Les mêmes solutions sont recherchées par les intervenants enseignants et les personnels administratifs  de nos centres EAD.

Le projet NED (numérique en détention) avec l’expérimentation de 2  DAEU à distance  va bouleverser certainement les pratiques et les  blocages. Il servira également d’accélérateur pour que d’autres pratiques évoluent dans les autres domaines que l'enseignement en prison  (notamment autour de la relation parent/enfant prise en charge via ces associations, fondations).

Enfin, nous pouvons aussi nous appuyer sur les Recommandations européennes (droit à l’enfance, art. 25…) pour faire bouger l’administration et les personnels pénitentiaires et  nous associer à certaines revendications des associations précitées.

Dominique Poincelot

GT EE FIED

*Extrait 25ème recommandation*

Conformément à la législation et à la pratique nationale, l’usage des technologies de l’information et de la communication (visioconférence, système de téléphones mobiles ou autre, internet, y compris la webcam et les chats, etc.) doit être facilité entre les visites en face-à-face et ne devrait pas engendrer de coût excessif. Les parents détenus qui n’en ont pas les moyens doivent bénéficier d’une aide pour assumer le coût des communications avec leurs enfants.

Ces moyens de communication ne devraient jamais être considérés comme une alternative

remplaçant le contact direct entre les enfants et leur parent détenu**.**

Monsieur Olivier Kastner, directeur de **Niños sin Barreras, Relais Enfants Parents,**

**BARCELONE**, Vice-président FREP Internationale



UNESCO 30 NOVEMBRE 2018

Prévention et citoyenneté
les enjeux des actions de soutien

aux relations entre l’enfant et son parent incarcéré

9H15

Accueil Madame Marie-France Blanco, Fondatrice des premiers relais enfants parents

**Allocution de Monsieur Jean-Philippe Vinquant, Directeur Général de la Cohésion Sociale**

**L’impact de l’incarcération sur les relations enfants parents**

Vidéo réalisée par Children of Prisoners Europe (COPE) avec le soutien de la Commission Européenne

Commentaires et débat avec la salle, animé par Monsieur Alain Bouregba, psychanalyste, président de la Fédération Internationale des Relais Enfants Parents (FREPI)

**Pour réduire ces difficultés Les recommandations européennes**

Monsieur Bernard Gastaud, membre du Comité des Nations Unies des droits de l'enfant Madame Margaret Tuite, ancienne coordinatrice des droits de l’enfant à la Commission Européenne Madame Nuria Pujol, déléguée EUROPRIS Catalogne
Madame Nathalie Boissou, Membre du Conseil de Coopération Pénologique (PC-CP)

**12H à 13H30 Pause Déjeuner**

**Allocution de Monsieur Romain Peray, sous-directeur de l’Administration Pénitentiaire**

**Détresse, tristesse et colère : à l’écoute des silences de l’enfant**Présentation du film : « **la rencontre**»
réalisé par FREPI avec le soutien de la direction de l’Administration Pénitentiaire

Commentaires et débat avec la salle, animé par Vessela Banova, psychanalyste, directrice thérapeutique de l’Association Enfant et Espace (Bulgarie)

COLLOQUE ORGANISÉ PAR
LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES RELAIS ENFANTS PARENTS
AVEC LE SOUTIEN DES MINISTÈRES DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA JUSTICE